



Enfin un conseiller en charge du dossier des psychologues au cabinet de la Ministre de la santé et des sports

- L'ACTUALITE -

Date de mise en ligne : samedi 17 avril 2010

Après la FFPP qui nous fait une évaluation à retardement de la situation désastreuse des psychologues, ce que "psychologuesenresistance" dit depuis 2006, le SNP nous annonce finalement, en se servant de la nomination d'un conseiller en charge des psychologues, qu'il va abandonner la création d'un ordre. Cette annonce de la mise en place d'un conseiller, ne dit pas grand chose sur ce qu'il va faire : accompagner le plan de reclassement des psychologues en "psychothérapeutes-psychologues" ou réellement faire avancer la profession avec une réforme de la formation vers le haut. Tout reste à faire.

Il faudrait bien que les psychologues se solidarisent pour mieux résister, agir et faire pression sur ce que les pouvoirs publics prévoient pour eux.

Et si les 7500 psychologues hospitaliers se rassemblaient.....!!!

J P Aubel

psychologue FPH

Enfin un conseiller en charge du dossier des psychologues au cabinet de la Ministre de la santé et des sports

Des rendez-vous de travail sont proposés.

À partir des résultats de l'étude juridique que nous avons fait réaliser fin 2009, nous avons rendez-vous, en ce début avril, au ministère afin d'échanger avec R. Le Joubioux, conseiller en charge du dossier des psychologues, sur la place de notre profession dans les champs dont le ministère de la santé a la charge.

La rencontre s'est d'emblée située au niveau de la profession de psychologue au sens le plus complet de sa définition (cf. structure de la classification internationale type de professions, 2008 (CITP-08) « professions intellectuelles et scientifiques, spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture »). Notre interlocuteur reconnaît également la « matrice » de la profession de psychologue en France (Titre, formation universitaire, diplôme national) et ses déclinaisons nombreuses de fonctions possibles dont celle de psychothérapie.

Pour R. Le Joubioux, relayant la position de la Ministre, la sécurité des prestations apportées aux patients est un souci constant et l'exercice de la psychologie ne peut être que l'affaire des psychologues diplômés.

Aujourd'hui, la loi dit clairement qui est psychologue, reste donc à spécifier davantage ce que font les psychologues dans les multiples champs où ils interviennent. Pour R. Le Joubioux, psychologue n'est pas une profession de santé. Il se positionne clairement pour une définition qui ne se situe pas au niveau de chaque champ d'intervention, mais en amont, au plan de la définition même de la profession. Il rejoint là le positionnement du SNP.

Sur la question de l'organisation de la profession, nécessaire à la mise en place d'une déontologie opposable et d'une liste professionnelle non dépendante de la santé, R. Le Joubioux estime nécessaire de réfléchir à d'autres possibilités que l'ordre professionnel. Il nous fera des propositions.

Le ministère de la santé est donc prêt à apporter, par son intermédiaire, sa pierre à l'édifice sans pour autant, et R. Le Joubioux le souligne, devoir être le pilote de l'opération qui doit forcément se situer à un niveau interministériel, ce que ne cesse de souhaiter le SNP.

Rendez-vous est proposé dans le mois qui vient pour mettre cette question au travail, à charge pour le SNP de

prendre d'autres contacts avec le maximum d'interlocuteurs afin d'impulser cette réflexion interministérielle indispensable mais particulièrement difficile à mettre en oeuvre.

Pour la délégation,

Jacques Borgy, Secrétaire général.